

Définition d'une stratégie locale d'adaptation de la gestion de l'eau aux changements climatiques sur les bassins du Sornin et du Jarnossin



COMITE DE SUIVI DU MARDI 11 FEVRIER 2025

RESTITUTION



La réunion du 22 janvier avait permis de dégager la vision d'un avenir souhaitable pour le territoire. La réunion du 11 février a eu pour but de proposer des orientations pour s'inscrire dans cette "vision à l'horizon 2050".

Ces propositions seront soumises au Comité de pilotage au début du mois de mars. Elles devront ensuite être déclinées sous forme d'objectifs précis, en s'appuyant sur les études techniques en cours.

Les échanges de cette réunion du 11 février se sont déroulés en trois groupes reprenant chacun l'une des trois grands "champs" qui étaient ceux du 22 janvier : activités et espaces agricoles - cours d'eau, plans d'eau et forêts - urbanisme, usages domestiques de l'eau et gouvernance.

Il a été proposé, pour chacune d'eux, d'organiser la réflexion autour des principales thématiques ressortant des conclusions du 22 janvier¹ (on trouvera en annexe de cette restitution la façon dont ces thématiques ont été réparties, à partir de la restitution du 22 janvier). Il s'est agi, pour chacune de ces thématiques, de commencer par cerner "*ce qu'il faut faire bouger*", c'est-à-dire les freins à lever ou au contraire les atouts à renforcer, pour ensuite envisager dans quel sens agir pour cela, c'est-à-dire proposer des orientations.

Cette restitution présente les résultats de cette réflexion, sur chacun des trois grands "champs", sous forme de tableaux permettant de les situer au regard de ces thématiques.

Cette restitution doit être considérée comme un document de travail : n'hésitez pas à faire remonter vos observations ou les réflexions qu'elle peut vous suggérer auprès de Céline Dechavanne

(c.dechavanne@symisoa.fr - 04 77 60 97 91).

¹ Il a été observé en début de réunion que le temps n'avait pas permis, le 22 janvier, de valider formellement les conclusions qui sont ressorties sur chacune de ces trois thématiques, et que la restitution qui en a été faite avait pu omettre certains points. Cela a été l'occasion de rappeler que les restitutions des réunions du Comité de suivi doivent être considérées comme des documents de travail, et qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter les remarques qu'elles peuvent susciter. La réunion du 11 février pouvait aussi être l'occasion de préciser, amender ou compléter ces conclusions.

Les orientations proposées

■ Activités et espaces agricoles

Thématique	Freins (↓) et atouts (↑)	Propositions d'orientations
Pérennité des activités et espaces agricoles	<p>↑ L'irrigation est actuellement peu développée sur le territoire, elle représente une faible consommation d'eau.</p> <p>↓ La réglementation en période de sécheresse (arrêtés préfectoraux) est différente d'un département à l'autre.</p> <p>↓ Les pertes par évaporation des plans d'eau sont importantes.</p> <p>↓ Les stockages existants ont tendance à se dégrader, par manque d'entretien.</p> <p>↓ Les équipements utilisés par les exploitants ne sont pas toujours appropriés au regard de l'évolution des conditions climatiques et des besoins.</p> <p>↓ Les maraîchers ne trouvent pas forcément un foncier desservi par des ressources en eau mobilisables.</p>	<p>▶ Développer la formation agronomique des exploitants pour une gestion des sols favorisant leur capacité à retenir l'eau et à en conserver la qualité².</p> <p>▶ Sur l'irrigation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation des arrêtés sécheresse à l'échelle des bassins versants • Développer les échanges et la coopération entre agriculteurs et structures de gestion des cours d'eau (un Interlocuteur pouvant accompagner les agriculteurs sur les aspects à la fois techniques et réglementaires). • Accompagner les agriculteurs concernés, techniquement (ressources, équipements), financièrement (pour disposer d'équipements performants pour un usage économique de l'eau) et administrativement. <p>Il a été souligné que l'irrigation devait être réservée à des productions faisant l'objet d'une commercialisation "locale", en maraîchage particulièrement, et non à des productions exportées. Les freins, atouts et propositions d'orientations ont été discutées dans cette optique.</p>

² La Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire a indiqué après la réunion qu'elle pourrait être partenaire de cette formation.

Thématique	Freins (↓) et atouts (↑)	Propositions d'orientations
Dynamique bocagère	<p>↓ Le principal frein est culturel, chez les agriculteurs mais également chez les propriétaires.</p> <p>↓ Lorsque l'on parle de haies avec les agriculteurs, on ne parle que de plantation, pas de gestion, d'entretien, de restauration³...</p> <p>↓ La gestion des haies coûte (main-d'œuvre, machinisme) pendant de nombreuses années avant qu'une valorisation en soit possible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire connaître les "plans de gestion des haies", ainsi que les possibilités d'accompagnement technique des agriculteurs pour définir et mettre en œuvre ces plans de gestion. ▶ Valoriser les initiatives intéressantes en matière de gestion des haies, pour susciter un effet d'entraînement auprès des agriculteurs. ▶ Sensibiliser les exploitants, mais aussi les propriétaires (pour lever les freins culturels). ▶ Développer la mutualisation de matériel adapté à la gestion des haies (CUMA...) ▶ Soutenir financièrement l'achat des plants pour la plantation ou la replantation de haies, avec des approvisionnements (pépiniéristes) locaux. ▶ Développer les débouchés de valorisation des produits des haies (en bois de chauffage par exemple). <p>NB : ces propositions concernent aussi bien les haies que les bosquets.</p>

³ La Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire a estimé après la réunion que cela méritait d'être nuancé, indiquant qu'elle évoquait davantage la gestion des haies que la replantation sur les territoires qui ont un linéaire important.

Thématique	Freins (↓) et atouts (↑)	Propositions d'orientations
<p>Ralentissement des écoulements et préservation des zones humides</p>	<p>↓ S'il est possible d'identifier sans ambiguïté certaines zones humides, ce n'est pas toujours le cas : où commence et où s'arrête ce que l'on appelle une zone humide ? Cela pose la question de l'identification des zones concernées, et de connaissance des réglementations s'y appliquant.</p> <p>↓ Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Comment gérer les rigoles ou fossés en fonction de conditions qui changent d'une année sur l'autre ? Des exploitants font le choix de les entretenir de façon à pouvoir drainer lorsque les conditions sont trop humides, d'autres celui de ne plus le faire, en s'inscrivant dans une vision de long terme considérant que les années sèches sont désormais les plus nombreuses.</p> <p>↓ Les méthodes (et les outils) utilisées jusqu'à présent ne sont plus forcément adaptées aux nouvelles conditions.</p> <p>↓ La question se pose de la caractérisation et par conséquent de la dénomination officielle des rigoles, fossés et cours d'eau, et donc de la réglementation qui s'y applique (les cartes établies par les DDT évoluent en permanence).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer l'information auprès des agriculteurs pour améliorer leurs connaissances des zones humides et des réglementations s'y appliquant. ▶ Organiser des échanges d'expériences entre agriculteurs sur la façon de gérer les zones humides. ▶ Mettre en place des plans de gestion partenariaux (collectivités – agriculteurs – propriétaires) sur les zones humides les plus sensibles ou les plus remarquables (pouvant passer par l'acquisition foncière par la collectivité) ▶ Favoriser (faire connaître, développer) les techniques permettant de retenir l'eau sur les parcelles et lui permettant de s'infiltrer. ▶ Le fait de développer une politique foncière (remembrement) permettant de faire en sorte que les éleveurs disposent de parcelles réparties entre zones humides et zones "sèches" a également été évoqué, mais comme une piste en pratique peu réaliste.

Thématique	Freins (↓) et atouts (↑)	Propositions d'orientations
Abreuvement du bétail	<p>↓ Les éleveurs n'ont pas forcément la possibilité d'étudier par eux-mêmes les possibilités d'utiliser d'autres ressources.</p> <p>↓ Les investissements nécessaires peuvent s'avérer importants.</p> <p>↓ Distribuer l'eau sur les différentes parcelles d'une exploitation peut être compliqué.</p> <p>↓ Les projets de forage ou de stockage peuvent se heurter à des contraintes réglementaires.</p> <p>↑ Les aménagements réalisés par le SYMISOA pour permettre aux animaux de s'abreuver dans des cours d'eau dans de bonnes conditions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagner individuellement les éleveurs pour établir un bilan de leurs besoins et trouver les solutions les plus appropriées. ▶ Apporter une aide financière à la mise en place de solutions alternatives à l'utilisation des réseaux d'alimentation en eau potable. ▶ Poursuivre et développer les aménagements qui permettent aux animaux de s'abreuver dans des cours d'eau sans les dégrader, et des partenariats en ce sens entre exploitants et SYMISOA.

■ Cours d'eau, plans d'eau, forêts

	Freins (↓) et atouts (↑)	Propositions d'orientations
Des cours d'eau fonctionnels	<p>↓ Le blocage foncier : les travaux de restauration et de protection des cours d'eau peuvent difficilement être ambitieux ou réalisés sur des linéaires importants sans maîtrise foncière</p> <p>↓ Le SYMISOA se heurte à des refus des propriétaires / exploitants riverains</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer la pédagogie, le dialogue, sur les bénéfices apportés par des cours d'eau fonctionnels, sur la dimension "sans regret" des actions engagées

	Freins (↓) et atouts (↑)	Propositions d'orientations
	<p>↓ Les modifications successives de la réglementation concernant la continuité écologique : un classement des cours d'eau et des obligations réglementaires perçues comme contraignantes et pas toujours bien acceptées, puis un "assouplissement" des obligations suite à l'adoption de la loi "climat et résilience".</p> <p>↓ L'hydrologie des cours d'eau, de plus en plus contraignante pour la vie piscicole, avec des assecs observés y compris sur l'amont de certains bassins versant (Botoret)</p> <p>↑ Le SYMISOA, son équipe, ses actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Proposer des leviers juridiques complémentaires pour protéger les cours d'eau et "maîtriser" le foncier (ou les usages) en bord de cours d'eau ▶ Identifier et soutenir des outils de conventionnement pour développer durablement des pratiques favorables en bord de cours d'eau ▶ Encadrer les usages de l'eau (pour ne pas impacter l'hydrologie des cours d'eau) ▶ Renforcer la veille et les contrôles ▶ Renforcer les moyens du SYMISOA (moyens humains, techniques et financiers), conserver/développer les travaux en régie qui permettent une présence sur le terrain
Qualité des eaux	<p>↑↓ Un constat connu sur les actions à conduire sur les réseaux eaux usées et stations d'épuration, mais un constat pas toujours partagé</p> <p>↑ Un cadre réglementaire bien établi</p> <p>↓ Des moyens financiers insuffisants pour mener les travaux sur l'ensemble des réseaux eaux usées et stations d'épuration</p> <p>↓ Des compétences encore exercées par certaines communes, qui ne disposent pas de moyens techniques et financiers pour engager les travaux</p> <p>↓ Des incivilités qui perdurent (ex. lingettes ...)</p> <p>↑↓ La diversité des procédés d'épuration admis par la réglementation qui permet de s'adapter aux différentes situations (charge polluante à traiter, objectif de qualité à respecter dans les milieux) ... mais ce champ des possibles n'est pas toujours exploré</p> <p>↑↓ L'épandage des boues de stations d'épuration : une opportunité pour "valoriser" localement les sous-produits d'épuration mais une acceptation difficile (déchets).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer les moyens financiers pour les travaux d'assainissement ▶ Renforcer la concertation pour partager les constats les problématiques de pollutions et actions à conduire ▶ Développer la pédagogie pour réduire les incivilités

	Freins (↓) et atouts (↑)	Propositions d'orientations
Des plans d'eau plurifonctionnels	<ul style="list-style-type: none"> ↑ Un cadre réglementaire qui existe ↓ L'application de la réglementation ↓ La régularisation "administrative" de plans d'eau (anciens plans d'eau bien antérieurs à la "loi sur l'eau) sans travaux d'amélioration pour réduire l'impact sur les cours d'eau ↓ La contrainte foncière : des plans d'eau principalement privés 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appliquer la réglementation, renforcer les contrôles ▶ Développer Le conseil, l'accompagnement technique (moyens humains) ▶ Renforcer les moyens financiers pour accompagner les propriétaires et les inciter à la réalisation des travaux ▶ Renforcer le cadre réglementaire (notamment sur les cours d'eau non classés) : <ul style="list-style-type: none"> • pour limiter / interdire les nouveaux plans d'eau (surtout ceux impactant directement les cours d'eau), • pour bien définir / préciser la notion d'intérêt général qui pourrait être associée à certains plans d'eau existants. ▶ Développer la communication et la pédagogie sur les plans d'eau (fonctionnement, impacts, intérêts, améliorations possibles)

Thématique	Freins (↓) et atouts (↑)	Propositions d'orientations
------------	--------------------------	-----------------------------

Des forêts résilientes	<ul style="list-style-type: none"> ↓ Le morcellement du foncier ↓ Le manque de cohérence dans les modalités de gestion/d'exploitation des parcelles ↑ Des outils fonciers, des plans de gestion mobilisables pour améliorer les pratiques forestières ↓ Une évolution lente de la forêt : les actions conduites aujourd'hui ne se verront que dans plusieurs années ↑ Des réflexions en cours sur la desserte forestière et sur la défense incendie ↓ Des conflits d'usages qui apparaissent suite à l'ouverture de nouvelles dessertes forestières (notamment la fréquentation par des engins motorisés) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobiliser les outils fonciers et de planification disponibles pour organiser la gestion à l'échelle des massifs forestiers ▶ Mettre en place une réglementation sur les coupes (plus de coupes rases) et les plantations (essences variées), et plus globalement la gestion des espaces forestiers ▶ Mettre en place une fiscalité favorable aux forêts diversifiées (notamment dans le cadre d'une succession) ▶ Développer / renforcer la pédagogie
Une DFCI renforcée et évitant de mobiliser les réseaux d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> ↓ Les équipements des SDIS peu adaptés/insuffisants pour mobiliser d'autres ressources que l'eau potable ↓ Des dessertes et conditions d'accès parfois inadaptées (accès à des "stockages" d'eau par exemple) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Compléter / mutualiser les équipements d'intervention ▶ Planifier / organiser les conditions d'accès aux ressources en eau mobilisables

■ **Urbanisme, usages domestiques, gouvernance**

	Freins (↓) et atouts (↑)	Propositions d'orientations
Des espaces urbains perméables et végétalisés	<p>↓ Le principal frein est culturel : les surfaces minérales de type enrobé sont perçues comme plus facile d'entretien que l'herbe, plus confortables et plus compatibles avec les normes PMR.</p> <p>↑ Il y a un début de prise de conscience de l'enjeu de rafraîchissement des espaces urbanisés : les collectivités intègrent de plus en plus la lutte contre la chaleur en milieu urbain dans leurs politiques et projets.</p> <p>↓ La présence de sols argileux dans certaines communes constitue un facteur d'imperméabilisation des sols.</p> <p>↑ Les sols argileux sont aussi un avantage pour le stockage de l'eau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sensibiliser l'ensemble des maitres d'ouvrage (publics, particuliers, entreprises) aux enjeux de la désimperméabilisation et de la végétalisation, ainsi que les maitres d'œuvres qui sont des intermédiaires indispensables pour convaincre les donneurs d'ordre. ▶ Inciter l'ensemble des maitres d'ouvrages (publics, particuliers, entreprises) à l'utilisation des nouvelles techniques et solutions de désimperméabilisation, nombreuses mais bien souvent peu connues. Cette incitation doit passer avant tout par l'exemplarité des collectivités territoriales, car le subventionnement risque de créer hausse artificielle des prix. ▶ Réglementer dans les documents d'urbanisme et de planification (PLU et SCoT) afin de rendre la désimperméabilisation obligatoire dans tous les projets de construction ou d'aménagement.
Récupération des eaux de pluie	<p>↓ Aujourd'hui, la réutilisation de l'eau pluviale reste interdite pour les collectivités pour des raisons sanitaires (il y a, par exemple, pour les WC un risque qu'un enfant boive dedans).</p> <p>↓ De manière générale, le grand public perçoit l'eau pluviale comme étant de moins bonne qualité, avec des risques sanitaires.</p> <p>↓ Le coût de l'installation d'un double réseau de distribution de l'eau (eau potable et eaux pluviales) au sein d'un bâtiment reste très important.</p> <p>↓ La généralisation de ces pratiques risquerait de faire augmenter le prix de l'eau. D'une part, les syndicats de distribution verraient leurs revenus diminuer, tout en gardant les mêmes niveaux d'investissement financier. D'autre part, l'eau pluviale reversée dans le réseau d'assainissement n'étant pas comptabilisée, les syndicats d'assainissement devraient traiter "gratuitement" cette eau, et reporter ce coût sur le reste des usagers.</p> <p>↑ Certains industriels commencent à s'engager dans cette voie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ A travers les règlements des documents d'urbanisme et de planification (PLU et SCoT), rendre obligatoire, pour tous les projets de construction privée, le stockage de l'eau pluviale et l'installation d'un double réseau de distribution de l'eau (ou proposer comme alternative la pose de toilettes sèches). ▶ Inciter le public et les donneurs d'ordre par de l'information répétée et de la pédagogie. ▶ Modifier les modalités de comptage de l'eau, par exemple en installant un compteur de sortie, ou directement un compteur de l'eau récupéré.

Thématique	Freins (↓) et atouts (↑)	Propositions d'orientations
Des usages économes de l'eau potable	<p>↓ Aujourd'hui, la défense incendie utilise exclusivement de l'eau potable.</p> <p>↑ Les réseaux d'alimentation en eau potable sont en bon état, avec un rendement de qualité pour un territoire rural. La mise en place d'une sectorisation (division du réseau d'eau potable en zones distinctes sur lesquelles les volumes distribués sont mesurés et transmis quotidiennement) permet de lutter efficacement contre les fuites, en communiquant avec le grand public via Panneau Pocket.</p> <p>↓ Le territoire a pris du retard sur le taux de renouvellement des canalisations. Il faut, compte-tenu des niveaux d'investissement actuel, 80 ans pour renouveler le réseau, alors qu'il faudrait dans l'idéal que les réseaux soient renouvelés lorsqu'ils atteignent 50 ans.</p> <p>↑ Des kits d'économie d'eau ont été distribués auprès des habitants, ce qui a permis de sensibiliser et d'agir en faveur d'usages plus économes, même si certains habitants restent réfractaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place pour tous les usagers une tarification progressive de l'eau potable pour les inciter à des usages plus économes de l'eau sur les usages secondaires, sans grever les besoins fondamentaux. ▶ Miser fortement sur la sensibilisation, la pédagogie et l'éducation des plus jeunes, usagers d'aujourd'hui et de demain (un participant propose par exemple d'installer des toilettes sèches dans les écoles, un autre alerte toutefois sur les risques sanitaires). ▶ Faire changer les pratiques des services d'incendie en recensant et en aménageant des points de prélèvement hors AEP sur tout le territoire, et en équipant les camions pompiers de motopompes. Les stockages d'eau pluviale des établissements publics pourraient également être aménagés pour permettre aux services incendies de s'y connecter. ▶ Accompagner les industriels et les agriculteurs dans le développement du stockage et de la réutilisation des eaux pluviales. ▶ Créer des réseaux de distribution de l'eau pluviale dans les zones urbanisées.

Thématique	Freins (↓) et atouts (↑)	Propositions d'orientations
<p>Une gouvernance partagée</p>	<p>↑ La démarche Eau'défi constitue un début de gouvernance partagée.</p> <p>↑ Le questionnaire diffusé en 2023 dans le cadre de la démarche Eau'défi a recueilli plus de 700 réponses, ce qui montre un intérêt et une sensibilité forte des habitants aux enjeux de préservation de la ressource en eau.</p> <p>↓ Malgré les efforts importants de communication sur les restrictions liés aux arrêtés de sécheresse, beaucoup d'habitants continuent à consommer l'eau sans faire attention pendant les périodes de sécheresse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir une gouvernance partagée sur le long terme afin de mieux gérer les tensions futures et les potentiels conflits d'usage de l'eau. ▶ Mettre en place une communication renforcée avec la population lors des périodes de sécheresse. ▶ Renforcer la sensibilisation le reste du temps, en passant notamment par un effort de pédagogie dans les factures envoyées aux particuliers : comparaison avec les consommations des années précédentes, utilisation de pictogrammes... ▶ Développer une culture commune autour de la rareté de l'eau, avec des messages à la population répétés, et cohérents entre les différents acteurs publics. ▶ Mettre en place des compteurs intelligents de l'eau pour développer des solutions innovantes : par exemple, faire des "jours de pointe" de l'eau (à l'instar des jours "EJP" pour l'électricité) avec une consommation d'eau limitée pendant ces périodes.

Les participants

Pierre AUVOLAT	Maire de Saint Bonnet de Cray
Jean-Denis AZNAR	Varennes-sous-Dun
Brigitte BAJARD	Saint Denis de Cabanne
Henri BEAUPERTUIT	CRPF
Jean Rémi COLLOT	Agriculteur à Boyer
Céline DECHAVANNE	Directrice du SYMISOA
Fabrice DEJOUX	Maire de Saint Igny de Roche
Jérôme DERIGON	Technicien de rivière SYMISOA
Guillaume DESCAVE	Adjoint au maire, Saint Nizier sous Charlieu
David FAVRICHON	Conseil Départemental de Saône et Loire
Samuel FESSY	Mairie de Charlieu, services techniques
Jean-Yves LACORNE	AAPMA
Michel LAMARQUE	Président du SYMISOA
Franck LEREVEREND	Belleruche
Hélène MASSARDIER GRUNERT	ARPN
Stéphane MICHAUD	SDIS 42
Marie-Pierre NAJMAN	Chauffailles
Jean-Claude NIVOLLET	SAUR
François PARET	Charlieu Belmont Communauté
Anais PERRAS	Belleruche
Etienne PERRET	Agriculteur, Saint-Edmond
Sylvie PIOLET	Maraîchère, Nandax
Maryse POPELIN	Maire de Mailly
Céline RAMPON	Responsable HSE THIVENT
Claire SEVE	DDT de Saône et Loire
Louise SOUCILLE	Charlieu Belmont Communauté
Jérôme SOUPE	VEOLIA
Eric THORAL	Agriculteur
René VALORGE	Maire de Saint Denis de Cabanne
Thierry VERCHERE	Agriculteur à Saint Edmond
Bernard VOLLOT	Saint Denis de Cabanne

Annexe

La façon dont la "vision à l'horizon 2050" a été abordée

■ Activités et espaces agricoles

<p>▶ Le nombre d'exploitations agricoles s'est maintenu, après la baisse importante qu'il a connue au début du siècle. Les exploitations ont cessé de s'agrandir - ce qui a également contribué à favoriser leur reprise.</p>	<p>⇒ Pérennité des activités et espaces agricoles</p>
<p>▶ Les surfaces agricoles utilisées se sont maintenues, les activités d'élevage aussi, même si elles ne sont plus exactement les mêmes qu'il y a 20 ou 30 ans. En particulier, l'élevage bovin charolais n'est plus aussi prédominant qu'il l'était. D'autres types d'élevages - ovins, caprins... - se sont développés. Cette diversification rend les activités agricoles moins vulnérables aux aléas.</p>	
<p>▶ Les modes de gestion des prairies ont favorisé l'évolution de leur composition herbagère, avec des espèces plus adaptées aux épisodes de chaleur et de sécheresse.</p>	
<p>▶ Les exploitations sont autonomes dans la production de compléments à l'herbe pour l'alimentation du bétail, avec des cultures de mélange de graminées et de légumineuses (méteil...) excluant les céréales gourmandes en eau (maïs).</p>	
<p>▶ L'irrigation, qui n'a jamais été importante, reste marginale, même si des cultures maraîchères se sont développées.</p>	
<p>▶ Les haies sont plus hautes, plus étoffées, avec des essences plus diversifiées qu'il y a 20 ou 30 ans. Elles sont gérées de façon dynamique, afin de favoriser le renouvellement des arbres. Leur linéaire n'a pas augmenté de façon très importante. En revanche, on trouve davantage de bosquets au milieu des parcelles.</p>	<p>⇒ Dynamique bocagère</p>
<p>▶ Le drainage des sols a été abandonné, à quelques rares exceptions près justifiées par des situations particulières ; les "fossés" maintenus sont entretenus de façon à ne pas accélérer les écoulements d'eau.</p>	<p>⇒ Ralentissement des écoulements et préservation des zones humides</p>
<p>▶ Les zones humides, bien identifiées, sont gérées de façon à conserver un équilibre entre leur maintien et leur valorisation pour l'élevage, à travers notamment une charge de pâturage compatible avec cet équilibre. Certaines, qui étaient très dégradées, ont fait l'objet d'une restauration.</p>	
<p>▶ Les réseaux d'alimentation en eau potable ne sont plus utilisés pour abreuver le bétail. Les nombreuses mares du territoire sont gérées de façon à permettre à la biodiversité de s'y développer et aux animaux de s'y abreuver, sans en dégrader les berges. La récupération des eaux de pluie s'est généralisée sur toutes les toitures des grands bâtiments agricoles et des réserves souterraines de petites dimensions garantissent la possibilité d'avoir de l'eau toute l'année pour les animaux.</p>	<p>⇒ Abreuvement du bétail</p>

■ Cours d'eau Plans d'eau Forêts

<p>▶ Les cours d'eau ont des parcours sinueux favorisant les écoulements lents et leurs fonctionnalités, y compris en zones urbaines.</p>	<p>⇒ Des cours d'eau fonctionnels</p>
<p>▶ Le parcellaire agricole s'est progressivement adapté à cette "géographie". La plupart des cours d'eau sont bordés de ripisylves, qui sont protégées pour assurer leur pérennité. Les propriétaires et exploitants, en bords de cours d'eau, sont associés à leur gestion, mais aussi les usagers, pêcheurs notamment, qui acceptent de ne pas pouvoir y accéder sur toute leur longueur. Des accès aménagés évitent que les animaux dégradent les berges.</p>	
<p>▶ Les cours d'eau sont tous en bon état en amont des bassins versants.</p>	
<p>▶ La continuité écologique - circulation des poissons, des sédiments - est assurée sur la plupart des cours d'eau.</p> <p>▶ Les seuils en travers des cours d'eau ont été aménagés ou supprimés. Ces décisions ont été prises en s'appuyant sur l'évaluation du rôle et de l'intérêt de chacun de ces ouvrages, dans le cadre d'une stratégie partagée avec l'ensemble des propriétaires et usagers.</p>	
<p>▶ Les rejets des stations d'épuration et des assainissements non collectifs n'altèrent pas la qualité des cours d'eau ; ils contribuent aux soutiens d'étiage sans engendrer de pollution supplémentaire.</p>	<p>⇒ Qualité des eaux</p>
<p>▶ Les plans d'eau sont davantage valorisés que par le passé, afin notamment de satisfaire des usages multiples et d'intérêt général. Les principaux ont fait l'objet d'aménagements pour en améliorer la "naturalité". Certains, dont l'utilité n'était pas avérée ou qui impactaient le bon fonctionnement du cycle de l'eau, ont été supprimés. Il n'en a pas été créé de nouveaux.</p>	<p>⇒ Des plans d'eau "plurifonctionnels"</p>
<p>▶ La gestion en futaie jardinée, irrégulière, s'est largement développée. Les boisements mono-spécifiques évoluent vers des peuplements mixtes associant feuillus et résineux, avec des essences adaptées aux effets des changements climatiques.</p>	<p>⇒ Des forêts résilientes</p>
<p>▶ Les "coupes rases" ont été abandonnées. Les travaux forestiers sont conduits en veillant à limiter leurs impacts sur les sols.</p>	
<p>▶ Les propriétaires de forêts les gèrent de façon concertée, pour en faciliter la desserte et l'exploitation raisonnée, ainsi que la défense contre les incendies.</p>	
<p>▶ Les stockages d'eau ont été répertoriés par les services de défense incendie (SDIS), afin de pouvoir intervenir rapidement au plus près des foyers d'incendie, devenus plus fréquents, en évitant de recourir aux réseaux d'eau potable. Certains points d'eau sont aménagés pour faciliter l'accès des pompiers.</p>	<p>⇒ Une DFCl renforcée et évitant de mobiliser les réseaux d'eau potable</p>

■ **Urbanisation, usages domestiques de l'eau, Gouvernance**

<p>▶ L'artificialisation des sols a été limitée, et s'est faite en utilisant des techniques favorisant l'infiltration des précipitations. Des actions de renaturation de zones tampons naturelles et de désimperméabilisation des sols ont été conduites. Ces mesures ont permis de contenir les risques d'inondation, qui se sont accentués avec des pluies de plus en plus torrentielles en hiver et au printemps.</p>	<p>⇒ Des espaces urbains perméables et végétalisés</p>
<p>▶ La végétalisation des espaces urbanisés évite aux habitants de trop souffrir des périodes de canicule, désormais récurrentes en été, et favorise en même temps les infiltrations.</p>	
<p>▶ Des particuliers, industriels et agriculteurs s'équipent de stockages souterrains des eaux de pluie, pour récupérer des précipitations devenues plus abondantes en hiver et au printemps, rares en été et en automne. A l'intérieur des bâtiments, des réseaux différenciés distribuent l'eau de pluie pour le remplissage des chasses d'eau, l'alimentation des machines à laver, le remplissage des piscines, ...</p>	<p>⇒ Récupération des eaux de pluie</p>
<p>▶ Les réseaux d'alimentation en eau potable conservent un haut rendement.</p>	<p>⇒ Des usages économes de l'eau potable</p>
<p>▶ Certains habitants utilisent des toilettes sèches, une filière de valorisation de ces déchets organiques s'est structurée localement.</p>	
<p>▶ Une tarification progressive fait de l'eau potable un bien accessible à tous les ménages pour leurs besoins essentiels. Elle limite, sans pour autant les interdire, les usages non essentiels (remplissage des piscines, arrosage des jardins d'agrément, ...).</p>	
<p>▶ Les mesures prises en période d'étiage et de sécheresse sont respectées. Elles sont bien comprises par l'ensemble des usagers, conscients de la fragilité des ressources comme du rôle et de l'importance des cours d'eau (et d'y maintenir un débit suffisant tout au long de l'année), des milieux aquatiques et des zones humides. Les habitants sont ainsi devenus très attentifs aux comportements qui permettent de réaliser des économies d'eau tout au long de l'année.</p>	<p>⇒ Une gouvernance partagée</p>
<p>▶ Les ressources en eau restent un bien public, commun à l'ensemble des habitants. Tous les acteurs du territoire ont pris l'habitude de communiquer entre eux pour en assurer une bonne gestion et leur partage entre les différents usages. Elles font l'objet d'une gouvernance partagée : un groupe d'élus, citoyens, agriculteurs, associations, industriels et institutionnels se réunit régulièrement pour adapter la politique conduite et les mesures mises en œuvre.</p>	